

CAPD 28 février 2012 : Compte rendu SNUipp-FSU 34

Déclaration préliminaire du SNUipp-FSU sur le Droit syndical : Suite à notre intervention à la CAPD du 2 février 2012 concernant l'exercice du droit syndical, le décret paru le 16 février 2012 apporte certains éclaircissements sur la question. Cette modification du décret préexistant stipule que la présence des délégués du personnel titulaires et suppléants est de droit. Ce nouveau décret accorde une autorisation d'absence aux délégués du personnel pour la réunion, ainsi qu'un temps de préparation et de compte-rendu... Aucun IEN ne peut donc interdire aux représentants élus du personnel de siéger, en les menaçant de les placer en abandon de poste, les sanctionnant ainsi financièrement.

Ordre du jour :

1. Liste d'aptitude des Directeurs d'école 2 classes et +

112 candidatures dont 111 effectives (1 désistement) 8 avis défavorables. Il y a donc 103 nouveaux inscrits sur la liste qui s'ajoutent aux 28 inscrits précédemment. Cela fait 131 personnes qui pourront postuler sur des postes de direction.

Le DASEN (ex IA) revient sur l'avis favorable émis par la commission d'entretien dans 1 cas !

Nous demandons la lecture des 8 avis défavorables. Les motifs principaux de ces avis défavorables sont : connaissances trop limitées, attitude conduisant à des risques dans l'exercice futur de la fonction, manque de motivation claire. Il n'y aura pas d'envoi des avis par l'administration mais les collègues peuvent demander à consulter l'avis à l'inspection académique.

Concernant le stage directeur, conformément aux souhaits exprimés par les collègues l'an dernier, la formation des nouveaux directeurs sera répartie différemment : seulement 15 jours en fin d'année scolaire.

- du 31 mai au 12 juin (28 places) à Béziers
- du 14 au 26 juin (28 places) à Montpellier.

Les 2 autres semaines auront lieu pendant l'année scolaire 2012-2013.

2. Départ en formation DEPS et CAPA-SH

Rappel sur le barème : nombre d'années ASH + AGS + 1 pt par candidature antérieure.

DEPS (Psychologues scolaires) : 2 départs pour 14 candidats.

L'administration rappelle que cette liste n'est qu'un classement proposé. Cette liste est ensuite soumise à l'appréciation des centres de formation puis à la DGSCO qui tranche à l'arrivée. Ce qui veut dire qu'un candidat sur liste principale (n° 1 et n°2 chez nous) peut être refusé d'où la nécessité d'une liste complémentaire.

Contrairement à l'an dernier nous sommes dans les temps par rapport aux dates de demande. Question sur les centres de formation ? Aix et Rennes ont fermé il y a quelques semaines, il ne reste plus que 2 centres Paris ou Lyon. Tous les candidats du 34 ayant demandé Aix, ils seront contactés par l'administration pour connaître leur nouveau choix (Paris, Lyon ou plus de départ) dans l'ordre de la liste (principale + complémentaire).

CAPA-SH :

Option F : 6 départs, 10 candidats. Liste principale 6 noms + 4 sur liste complémentaire.

Option D : 4 départs ; 8 candidats. 4 sur liste principale + 4 sur liste complémentaire.

1 candidate a eu un avis réservé : comme elle occupe actuellement un poste de CLIS, le DASEN décide de lui faire confiance, elle partira donc en formation.

Un syndicat propose de réviser favorablement la décision pour une collègue (ce qui se ferait au détriment d'une autre). Le SNUipp rappelle que le barème est équilibré, et qu'en tout état de cause, ce n'est pas lors de la CAPD que l'on change les règles du jeu. Le DASEN se montre ouvert à l'idée d'un GT sur la pondération des éléments de ce barème, mais pas pour cette année.

3. Résultats des commissions d'entretien du 8 février 2012

1 collègue a été rajouté sur les listes Hôpitaux (favorable) et enseignant-référent (favorable).

Liste enseignant-référent : 4 avis défavorables supplémentaires (absents du document).

Liste décharges totales : Rappel : il faut être sur la liste d'aptitude direction ou être en poste de direction. Il faut redemander l'inscription sur la liste d'aptitude de direction (même si on est dispensé d'entretien pour cause d'exercice long dans la fonction) pour candidater sur ces postes.

46 candidatures : 6 avis défavorables dont 3 liés au manque de connaissance et 3 liés à la taille de la structure (trop différente de celle où ils exercent).

Les organisations syndicales rappellent leur opposition à la double liste d'aptitude ; la fonction n'est pas fondamentalement différente d'une direction classique. Le distinguo n'est pas bien perçu par les collègues.

S'il y a des difficultés d'exercice de la fonction, ce n'est pas un simple entretien de 15 à 20 minutes qui vont les détecter... Le mode de sélection ne semble donc pas pertinent.

Les avis Très Favorables et Favorables sont pris au même niveau pour le barème, il n'y a pas de classement.

Autres entretiens :

-postes prison : commission tripartite avec l'administration pénitentiaire (qui peut refuser un collègue ayant avis favorable).

Postes CPC : problème avec les permutations, les collègues CPC entrants dans le département et sollicitant un poste de CPC doivent pouvoir postuler. Un entretien complémentaire sera organisé éventuellement par visio-conférence, étant donné les courts délais.

Questions diverses

Nous demandons avec le SE un groupe de travail mouvement :

Dossiers d'entrée en 6^e : nous faisons remonter la grogne et les questions des collègues.

DASEN : « le dispositif précédent ne donnait pas satisfaction, il faut avancer. Tout ne doit pas être imprimé. » Ce dispositif est mis en place juste pour cette année car l'an prochain on se servira d'AFFELNET (saisie informatique) pour les affectations en 6^e (heureusement, pour une fois le 34 n'est pas en expérimentation)...

Nous posons la question de la nécessité d'un tel changement pour un an ?

Le DASEN répond que le travail de mise sous pochettes représentait une semaine de travail.

Nous dénonçons l'avancement de deux mois des dates (19/03 pour retour à l'IEN) de remise des dossiers d'entrée en sixième et toutes les conséquences que cela implique : décisions anticipées, démotivation, ...

DASEN : « ces décisions ne sont pas prises en fin d'année de toutes façons, mais en considérant toute la durée de la scolarité. Les situations de maintien doivent rester exceptionnelles. »

Nous faisons remarquer que le calendrier se télescope avec celui des orientations CDO/CDA et regrettons que le coût de l'impression soit à la charge de l'école... Une fois de plus !

DASEN : les réactions de certains collègues envers les services ont été « limite » vis-à-vis de cette décision.

Pour le SNUipp, il est clair qu'en supprimant des postes administratifs il y a obligatoirement un transfert des tâches de l'inspection vers les équipes. Ce dossier en est un exemple très clair. De manière accessoire, le fait de surcharger les équipes cette année permettra de faire accepter plus facilement le passage par les fichiers informatiques l'an prochain.

Soucis de sectorisation à Béziers : des rues ne sont pas sectorisées, certaines, doublement ... Des soucis de ce type sont présents sur Frontignan aussi. L'administration sera attentive.

Qu'en est-il du surnombre de personnel ? : + 3 au dernier CNE (31/01).

Question sur la date butoir des candidatures spontanées pour les collègues victimes de mesures de carte scolaire. En effet, selon les documents les dates sont différentes :

La date butoir de candidatures spontanées (500 points) proposée par le SDP est fixée au 16 mars (avant le début de la saisie des vœux du mouvement). Ces 500 pts sont ajoutés manuellement par le SDP, et n'apparaîtront pas sur l'accusé de réception. L'administration communiquera sur ce sujet auprès des collègues. Les candidatures spontanées sont celles résultant des échanges entre un collègue victime de la mesure de carte scolaire et un volontaire.

Nombre et liste des postes bloqués pour PES : Il y aura 64 postes réservés +2 au titre du handicap + 2 prolongations.

La liste sera arrêtée à l'issue des permutations elle sera basée sur des créations, des départs en retraite (86 libérations environ), des congés de formation. Les écoles trop petites, celles qui ont déjà eu un poste bloqué, seront exclues... Réponse aux environs du 19 mars : ils seront notés bloqués au mouvement par le sigle : « pb »

Date du Conseil de Formation : vendredi 11 mai 2012 (après-midi normalement)

Demandes de temps partiel par catégorie :

Le point à ce jour :

671 demandes : 281 à 75 % sur autorisation ; 125 à 50 % sur autorisation ; 102 à 50% de droit ; 108 à 75% de droit ; TP Annualisé : à 80% > 16 ; à 50 % >16 ; à 62,5% >3 . Qu'en est-il des temps partiels à 80% de droit ? il ne sont pas mentionnés dans la liste mais apparaîtront dans un tableau qui sera envoyé par l'administration pour récapituler.

Financement des bilans de compétence :

Y-a-t-il un plafond de financement à 250 € (accordé dans le cadre du DIF?) alors que le prix demandé aux collègues est de 950€ ? Les nouvelles règles du DIF entraîneront d'autres modalités sur le prochain exercice.

Qu'en est-il du rattrapage de salaire certains promus ? Il y a eu un oubli informatique pour les rattrapages de promotion pour tous les collègues exerçant sur des supports 2nd degré (48 supports) : Les paiements seront réglés en mars.

Registre de sécurité dans le département, Où en est sa mise en place ? Le dossier va être étudié.

DT-Ulysse : impossible d'accéder à l'application : aucun ordre de mission ne nous est accessible... Les fonds seront débloqués en mars 2012 ?

Elections délégués à la commission de réforme : demande de mise à l'ordre du jour de la prochaine CAPD. Accepté par l'Administration.